MANDAT DU CLUB

Attention : Seul le Président ou un licencié du club peuvent représenter ce dernier lors d'une assemblée générale.

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU COMITE DES LANDES

Je soussigné(e), M. / Mme¹
Président(e) du club (+ n° affiliation) :
Licence FFKDA n°:
Donne mandat au membre de notre club :
Membre du club ² : Nom : Prénom Prénom
Licence FFKDA n°:
Pour me représenter lors de l'assemblée générale du 29 JUIN 2024.
Signature du donneur de pouvoir

¹ Rayer la mention inutile

² Rappel : Seul le président licencié d'une association affiliée à la FFKDA peut donner un mandat et uniquement à un licencié de son association.